

## Des difficultés financières ?

# Une offre spécifique pour sortir de la spirale des frais bancaires

Depuis 2014, une offre spécifique, limitant les frais bancaires, peut vous être proposée sous certaines conditions..

**V**ous rencontrez des difficultés financières ? Votre Banque peut vous considérer comme « Client Fragile » si :

- vous êtes inscrit au fichier central des chèques (FCC) pendant plus de trois mois consécutifs pour un chèque impayé, ou une déclaration de retrait de carte bancaire ;
- vous êtes surendetté (dossier de surendettement déclaré recevable) ;
- par ailleurs, votre conseiller bancaire évalue une situation de fragilité financière (irrégularités de fonctionnement de votre compte, d'incidents de paiement...).

Votre établissement financier peut alors vous orienter vers « l'Offre spécifique Clients Fragiles » (OCF) dédiée aux personnes en situation de fragilité financière qui favorise une meilleure gestion du compte en facilitant l'usage des produits et services bancaires, à un tarif modéré, et en limitant les frais en cas d'incidents.

### Les détails de cette offre :

Cette offre est présentée systématiquement par écrit. Elle est facturée 3€ par mois au maximum. Elle comprend dix services bancaires de base et un plafonnement des commissions d'intervention à 4€/opération et 20€/mois. Ce plafonnement concerne tous les frais liés aux incidents de paiement et aux irrégularités de fonctionnement. Depuis le 1er juillet 2019, les frais pour incidents bancaires sont globalement plafonnés (20€/mois et 200€/an). Mais certains frais sont facturés en plus : les frais d'ATD (avis à tiers détenteur) ou, par exemple, les intérêts prélevés par la banque en cas de découvert (les agios).

L'offre spécifique ne prévoit pas la délivrance d'un chéquier qui est compensé par une carte à autorisation systématique, des virements, des prélèvements et des chèques de banque.



## Contact

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous êtes peut être éligible à cette offre spécifique. N'hésitez pas à en discuter avec votre conseiller bancaire. Le service social du personnel est également disponible pour vous accompagner.

## Votre espace personnalisé en un clic !

# Lancement du portail RH

Intuitif et accessible, le portail RH facilite vos démarches administratives et le partage de documents (fiches de paie, congés...). Dès le début d'année 2020, de nouveaux services et nouvelles informations y seront proposés.

**D**epuis fin septembre, le portail RH est accessible à l'ensemble des professionnels du CHU. Les premiers retours sont positifs : « J'apprécie le fait d'avoir une nouvelle plateforme qui simplifie nos démarches » « Le Portail RH est une véritable avancée ! ».

Le Portail RH vous permet d'accéder depuis votre domicile ou votre poste de travail à vos données personnelles et professionnelles (congés pris, fiches de paie, situation familiale) et de mettre ces données à jour (modification de RIB, d'adresse postale ou de numéros de téléphone... etc.).

### Des évolutions et des nouveautés dès 2020

Mais vous l'avez compris, le portail RH est amené à évoluer afin que de nouveaux services y soient accessibles. Il nous est apparu essentiel que, vous, utilisateurs, soyez en capacité de collaborer à l'amélioration de

l'outil. Via l'envoi d'un questionnaire à une cinquantaine de volontaires représentatifs des différents métiers du CHU, nous avons déjà pu recueillir votre avis et vos remarques. C'est une première étape qui s'accompagnera de la constitution d'un groupe utilisateurs. Mesurer vos attentes et votre satisfaction est essentiel pour répondre au mieux à vos besoins.

### À l'écoute de vos remarques et de vos besoins

Si vous aussi, vous avez des suggestions concernant le portail RH, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à la bp-portail-prh@chu-nantes.fr si vous êtes personnel non médical ou bp-portailrh-dam@chu-nantes.fr si vous êtes personnel médical.

Plus d'information : <https://portailrh.chu-nantes.fr> ou connectez-vous depuis l'espace agent du site Internet du CHU ([www.chu-nantes.fr](http://www.chu-nantes.fr)) ou du site intranet



## Un lancement réussi

plus de 4000 personnes (30% de l'ensemble du personnel) se sont connectées au moins une fois lors du lancement du portail.